

# ASSEMBLÉE NATIONALE

20 juin 2020

---

DIRECTEUR D'ÉCOLE - (N° 3118)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

## AMENDEMENT

N ° 148

présenté par

Mme Descamps, M. Benoit, M. Guy Bricout, M. Dunoyer, M. Gomès, M. Meyer Habib,  
M. Lagarde, M. Morel-À-L'Huissier, M. Naegelen, Mme Sanquer, M. Villiers et M. Zumkeller

-----

### ARTICLE 3

Compléter la seconde phrase par les mots :

« dans les trois années qui précèdent sa prise de fonction ».

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Par cet amendement, il s'agit de s'assurer que le référent direction d'école ait exercé la fonction de directeur d'école moins de trois ans avant sa prise de fonction.